

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **12 Mars 2024**

Délibération n°2024-MAIRIE-018A

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de mars à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,

Présents en visio-conférence : DURET Laëtitia,

Absents excusés : VOLPELLIERE Stéphanie

Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, RAMON Guillaume,

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 M57 Commune

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le :
29/02/2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2024 M57 Commune :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 179 870.15 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 961 821.15 €

Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition des taxes directes locales :

- Foncier bâti : 43.14 %
- Foncier non bâti : 69.29 %
- Taxe habitation : 11.21%

Le conseil municipal :

- Approuve :
Pour les chapitres de dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement
Pour les chapitres de recettes de fonctionnement et de recettes d'investissement,
le budget primitif 2024 M57

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- et vote les taux d'imposition proposés.

VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20240314-2024-MAIRIE018A-AI
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024